Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260429-CM2026AVRIL36-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

22 Avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mr Laurent BARBOT, Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Éric D'HANGEST qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Nicolas LANGLAIS, Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU et Mme Anne-Sophie DENOUAL qui a donné pouvoir à Mr Pascal RÉGNAULT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marylène ROUSSEL.

CM2026-AVRIL-N°36
OBJET : SUBVENTIONS 2026- ASSOCIATIONS GERMANAISES

Mr Nicolas LANGLAIS, Mr Mickaël JULIEN, Mme Mélanie DAVY, Mme Maud LIGER, Mme Maud LIGER et Mme Angélina MAHÉ intéressés par la question, ne prennent pas part au débat et au vote.

Monsieur Mickaël JULIEN, adjoint aux associations, sports, culture et loisirs, informe les membres du conseil municipal, que suite à la commission associations, sports, culture et loisirs en date du 02 avril 2026, il a été décidé d'allouer pour l'année 2026 aux associations, la somme de :

- **11 € par adhérent germanais,**
- **pour les associations de moins de 15 adhérents, un forfait de 165 €.**

Le détail pour les différentes associations est précisé ci-dessous :

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHÉRENTS	SUBVENTION
A.C.C.A.	26	286 €
Amicale cycliste	27	297 €
Amicale des sapeurs-pompiers	forfait	700 €
Amitiés Germanaises	forfait	1 200 €
A.P.E.L.	69	759 €
Articom Germanais	15	165 €
Au Plaisir des Voix	15	165 €
Badminton	17	187 €
Batterie Fanfare	4	165 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260429-CM2026AVRIL36-DE

Bien vivre À la gare		
Cœur Quad	2	165 €
E.S.S.G.M.	62	682 €
100 graines de cenrido	31	341 €
Espace Yoga	16	176 €
Flèches germanaises	11	165 €
Germ'Anim et Cie	77	847 €
Germ'anim et cie - jumelage	forfait	3 185.92 €
Saint-Germain en jambes	16	176 €
Tennis Club	6	165 €
Tonic gym	59	649 €
Troupe Cenrido	7	165 €
UNC-AFN-OPEC	forfait	550 €
Saint-Germain Twirling Club	22	242 €
Volley-Ball germanais	4	165 €

Soit un total de subvention pour l'ensemble des associations de 11 597.92 euros.

En ce qui concerne l'Association Germ'anim – section jumelage, le montant de la subvention est calculé en fonction de la population totale au 1er janvier 2026 (Chiffre de l'INSEE) multipliée par le taux fixé (1.52).

Pour 2026 : 1.52 € x 2 096 habitants = 3 185.92 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer concernant ce sujet.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 11 élus présents et 14 élus votants :

- décide d'allouer les subventions de l'année 2026 comme précisé dans le tableau ci-dessus.
- la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2026.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 30 Avril 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.